



## Cuir & Savoir-Faire bilan 2021



Le dispositif Cuir & Savoir-Faire (C&SF) accompagne financièrement la transmission des savoir-faire dans les entreprises de la filière cuir. Mis en place à l'initiative des fédérations professionnelles et de CTC, il subventionne les entreprises membres CTC dans leurs actions de formations spécifiques à la filière, depuis maintenant deux ans.

### DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le dispositif Cuir & Savoir-Faire permet aux entreprises membres CTC à jour du règlement de leur taxe fiscale, ainsi qu'aux entreprises sous-traitantes d'une entreprise membre CTC (sous réserve de l'accord de son donneur d'ordres) de bénéficier d'une subvention pour une action de formation "métiers".

L'objectif est d'aider les entreprises qui souhaitent former de nouvelles recrues, ou recruter pour le déploiement de leur activité, ou plus simplement pour accompagner la montée en compétence de personnes déjà en poste.

#### Les frais pris en charge concernent les coûts :

- du formateur interne sur la base du salaire horaire chargé du formateur ;
- et/ou du formateur externe sur la base d'un devis puis d'une facture à l'issue de la formation.

#### Le taux de prise en charge est de :

- 70 % pour les petites entreprises (moins de 50 personnes et moins de 10 M€ de CA) ;
- 60 % pour les entreprises moyennes (moins de 250 personnes et moins de 50 M€ de CA) ;
- 50 % pour les autres.

La subvention peut atteindre 15 k€ par entreprise et par an sur une ou plusieurs actions de formation. Le dossier doit être déposé deux mois avant le démarrage de l'action de formation. CTC peut, sur demande, apporter un accompagnement pédagogique pour le montage du dossier.

### TÉMOIGNAGES D'ENTREPRISES MEMBRES

Voici trois témoignages d'entreprises qui ont chacune eu recours, à plusieurs reprises, à C&SF, preuve d'une grande satisfaction concernant le dispositif.

#### ATELIER DU BRACELET PARISIEN

Yann Perrin, gérant

**Votre entreprise a eu recours au dispositif C&SF en 2020, puis en 2021. Pouvez-vous nous indiquer dans quel contexte ?**

Notre entreprise de 28 personnes est spécialiste du bracelet-montre sur mesure. Chaque personne chez Atelier du Bracelet Parisien a reçu une formation de ses pairs. La base étant la teinture, la finition et la couture, chacun est susceptible de recevoir une formation approfondie pour le montage simple ou complexe du bracelet-montre.

La formation est dans notre ADN, car nous considérons que toute personne qui intègre la structure doit voir son besoin d'accomplissement professionnel se réaliser. Cela



passer par la montée en compétence et la polyvalence, qui engendrent de l'émulation et de la créativité, indispensables à notre entreprise pour réduire le turnover. Nous avons obtenu deux dossiers de subvention dans le cadre du dispositif C&SF, qui ont permis la montée en compétence sur le montage des bracelets-montres de trois salariés en poste chez nous.

#### Recommandez-vous le dispositif C&SF aux entreprises membres de CTC ?

Oui, ce dispositif correspond entièrement aux attentes de notre filière. Les jeunes recrues ont tout besoin de formation à nos métiers spécifiques, et nous recherchons des personnes hautement qualifiées qui doivent déployer leur potentiel grâce à des savoir-faire pointus. L'investissement en formation peut être lourd financièrement ; C&SF permet d'alléger ce coût.

#### Souhaitez-vous solliciter à nouveau ce dispositif en 2022 ou 2023 ? Pour quel type de projet ?

Notre prochain dossier est déjà en cours de préparation, nous le déposerons au mois d'août 2022. Il s'agira de la montée en compétence de deux personnes de notre atelier.

Nous travaillons sur des matières premières chères, avec une clientèle exigeante. La formation de notre personnel est un atout pour notre entreprise.

#### Êtes-vous satisfaits de ce dispositif ?

Oui, pleinement. Nous profitons de ce témoignage pour remercier l'équipe CTC qui s'est rendue disponible pour nous guider dans le montage de nos deux premiers dossiers. Cet accompagnement bienveillant est précieux et rend ce dispositif complètement accessible.

#### BOSABO / STÉ AUDOUIN

Alexis Audouin, responsable d'atelier

**Votre entreprise a eu recours au dispositif C&SF en 2020 et 2022. Pouvez-vous nous indiquer dans quel contexte ?**

Notre entreprise conçoit, produit et commercialise des sabots et des sandales. Il s'agit d'une société artisanale, qui réalise une production 100 % made in France.

Une partie de notre personnel va bientôt partir en retraite et nous avons besoin de former du personnel en interne sur des postes spécifiques à nos métiers.

Nous avons obtenu quatre dossiers de subventions C&SF (deux en 2020 soldés en 2021 et deux réalisés en 2022) pour le poste de piquage en chaussure, la réalisation de semelles en bois et le montage soudé. C&SF nous a permis





Transfert de compétences sur le cuir

de structurer et formaliser la transmission des savoir-faire en interne.

Nous anticipons désormais beaucoup plus ces besoins en formation interne.

### **Recommandez-vous le dispositif C&SF aux entreprises membres de CTC ?**

Un grand oui ! La transmission de savoir-faire dans nos métiers prend du temps et on perd automatiquement en productivité lors de la formation.

C&SF nous a permis de former une nouvelle recrue aux savoir-faire de l'entreprise, mais aussi d'élargir le champ des compétences de personnes plus expérimentées, ce qui va dans le sens d'une plus grande polyvalence de nos salariés.

### **Souhaitez-vous solliciter à nouveau ce dispositif en 2022 ou 2023 ? Pour quel type de projet ?**

Nous pensons solliciter à nouveau l'appui de C&SF en 2023 pour former des personnes supplémentaires sur des postes de production, à la fois pour de nouveaux recrutements et pour des évolutions internes.

### **Êtes-vous satisfaits de ce dispositif ?**

Ce dispositif correspond complètement à nos besoins. Sa mise en œuvre est simple et assez rapide. Cela va dans le sens du maintien des savoir-faire français.

#### **RÉMY CARRIAT**

Lionel Randolet, directeur administratif et financier

1927  
REMY CARRIAT  
TANNERIE

### **Votre entreprise a eu recours au dispositif C&SF en 2021 pour deux dossiers. Pouvez-vous nous indiquer dans quel contexte ?**

Nous avons monté deux dossiers C&SF en 2021, afin d'obtenir un financement pour la transmission de savoir-faire pour deux responsables d'atelier : l'un en teinture, l'autre en finissage, pour notre entreprise spécialisée en cuir de bovins pour les marchés de l'ameublement et de l'accessoire. Ces deux responsables d'ateliers avaient besoin d'être secondés afin d'occuper pleinement leur fonction de management et d'organisation de leur atelier. Ils ont transmis leurs savoir-faire à deux personnes qui avaient chacune sept ans d'ancienneté et qui sont montées en compétence grâce à cette formation structurée. C&SF nous a donné l'opportunité de prendre du recul sur ces postes et de structurer les formations métier.

### **Recommandez-vous le dispositif C&SF aux entreprises membres de CTC ?**

Oui, ce dispositif est d'une grande aide pour nos entreprises qui ont des métiers techniques spécifiques et pour lesquels la formation en interne est un des facteurs de succès de l'entreprise. Aucune formation disponible sur le marché ne convient parfaitement à notre métier. C'est au sein de l'entreprise que les compétences sont transmises.

### **Souhaitez-vous solliciter à nouveau ce dispositif en 2022 ou 2023 ? Pour quel type de projet ?**

Nous sommes susceptibles de solliciter C&SF sur 2023, en fonction des formations envisagées.

### **Êtes-vous satisfaits de ce dispositif ?**

Ce dispositif nécessite un peu de formalisme, mais cela est incontournable pour obtenir des subventions, qui se sont avérées très utiles pour notre entreprise.

### **COMMENT OBTENIR UNE SUBVENTION ?**

Pour chaque opération, les entreprises doivent constituer un dossier à partir de documents téléchargeables sur : [www.ctc-services.org/cuir-savoir-faire](http://www.ctc-services.org/cuir-savoir-faire) et l'adresser au département subventions de CTC à l'adresse suivante : [arevel@ctcgroupe.com](mailto:arevel@ctcgroupe.com)

L'ensemble des demandes est validée par un comité de pilotage regroupant des experts des cinq secteurs industriels de la filière cuir, nommés par les fédérations professionnelles. Un retour concernant l'acceptation de chaque demande est fait après acceptation par le comité de pilotage.

### **Pour en savoir plus sur le dispositif C&SF :**

– informations, instructions et demandes de subvention

Anita Revel : [arevel@ctcgroupe.com](mailto:arevel@ctcgroupe.com)

Catherine Dodet : [cdodet@ctcgroupe.com](mailto:cdodet@ctcgroupe.com)

– suivi pédagogique de l'action de formation

Marie-Claire Laplane : [mclaplane@ctcgroupe.com](mailto:mclaplane@ctcgroupe.com)



Catherine Dodet

Responsable département subventions

[cdodet@ctcgroupe.com](mailto:cdodet@ctcgroupe.com)